

Tel: 06 12 38 74 93

FICHE D'IDENTITE ET DE DOMICILE

MANIFESTATION DU SAMEDI 12/10/2019

N° Emplacement :

NOM : PRENOM :

Domicile :

Commune :

Mètres : x1€50 = €

Installation entre 8h00 et 10h00.

Paiement à l'inscription

C.N.I :

Autorité signataire :

Passeport :

Date de délivrance :

Permis de conduire :

Je soussigné, atteste
sur l'honneur, en tant qu'exposant non professionnel, ne pas avoir participé à
deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date et signature

Tel: 06 12 38 74 93

**Autorisation individuelle
d'exercer
l'activité de revendeur
D'OBJETS MOBILIERS**

MANIFESTATION DU SAMEDI 12/10/2019

N° Emplacement :

AUTORISE

NOM : PRENOM :

Domicile :

Commune :

Mètres : x1€50 = €

C.N.I :

Autorité signataire :

Passeport :

Date de délivrance :

Permis de conduire :

à se livrer à la revente d'objets mobiliers pendant la manifestation dénommée
« MARCHE AUX PUCES » qui se déroulera le SAMEDI 12/10/2019 à Norrent-
Fontes.

Cachet de l'autorité municipale

Signature

REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE COMITE DES FETES DE NORRENT FONTES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque participant se manifeste auprès du responsable du comité des fêtes de la Commune de Norrent Fontes, par tous moyens, afin de solliciter son inscription.

LIEU ET DATE

La brocante de Norrent Fontes se déroule sur le domaine public, sur les trottoirs de la ville, dans un périmètre délimité par la Commune. L'événement se tient le 12 octobre 2019 de 8h30... à 17 heure.

TARIF

Chaque participant doit s'acquitter de la somme d'un euro cinquante pour chaque mètre linéaire réservé, au plus tard, le jour de l'événement.

CONDITIONS DE DEROULEMENT

L'association du comité des fêtes de Norrent Fontes a la qualité d'organisateur.

A ce titre, la législation impose de tenir un registre des participants /vendeurs, conformément à l'article R 310-9 du code de commerce.

Le registre comprend les noms, prénoms, qualité et domicile des vendeurs ainsi qu'une copie de pièce d'identité, outre une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription dans l'hypothèse où le vendeur ne s'est pas acquitté de sa contribution et dans l'hypothèse où les emplacements ont été intégralement réservés.

Chaque participant s'engage à rester sur son emplacement jusqu'à 17h et quitter son emplacement en parfait état de propreté.

SECURITE

Chaque participant est tenu de respecter strictement les instructions de sécurité données par l'organisateur.

FORCE MAJEURE

En cas d'annulation liée à des conditions météorologiques défavorables, l'organisateur en informe les participants par tous moyens et est en droit de conserver les contributions versées, ce que les participants acceptent expressément.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DES PERSONNES PHYSIQUES

Je soussigné(e)..... déclare :

-ne pas avoir participé à plus de deux brocantes au cours de l'année civile en cours.

Date et signature